

CERCLE NAUTIQUE D'ARS EN RE

C.N.A.R.

Quai de la Chabossière - BP 18 - 17590 ARS EN RE

Affilié à la FFV - Allié du Yachting Club de France

Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 - N° Siret : 781 266 440 000 10

Administration Cercle & Comptabilité générale : compta@cnar.fr tel - 0546292304

Ecole de Voile : contact@cnar.fr tel - 0546292304

Club-House (juillet et août) : cerclenautiarsenre@orange.fr tel - 0546292724

Site : www.cnar.fr



Renouvellement ou Adhésion 2018

Merci de remplir ce document en MAJUSCULES et de manière lisible

Nom Prénom N° carte CNAR

Adresse rhétaise

Code postal Localité tél fixe Portable

Adresse habituelle

Code postal Localité tél fixe Portable

E-mail

Retour du courrier : adresse rhétaise ou adresse habituelle (rayer la mention inutile)

Remplir impérativement - Bateaux - Parking

Propriétaire	Type de bateau	Longueur mètres (*)	Sur parking CNAR N° de place année N-1	N° place parking année N (réservé CNAR)	à flot (oui / non)	(*) Voile, moteur, longueur et type même non connu afin d'étudier la possibilité de faire des flottes pour organiser des activités conviviales

Attention : La licence fédérale nécessite **obligatoirement** l'adhésion au CNAR. L'obtention d'une place sur le parking du CNAR près de l'Ecole de Voile. A cette fin, en renvoyant votre cotisation d'adhérent, vous voudrez bien manifester vos intentions, accompagnée des règlements afférents. N'envoyez pas celui pour le parking si vous êtes en liste d'attente et tant qu'une place ne vous sera pas proposée.

Prénoms et date de naissance obligatoires et numéro de licence FFV (si connu)		Cotisation d'adhérent					Licences FFV		Sous Total €
		Bienfaiteur	Couple	Famille*	Adultes	Jeune*	Adultes	Jeunes*	
Prénom	Date de naissance	195 €	120 €	170 €	90 €	45 €	56 €	28 €	€

* Famille : couple + enfants « Jeunes » (ayant moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2018)

Dons :

• Ecole de Sport €

• Cercle Nautique, prix de régates €

• S.N.S.M. €

Guidon (20 €)

Nombre x20 € €

SOUS-TOTAL POUR REÇU FISCAL €

Indemnité Parking CNAR :

• Monocoque : 120 €par bateau €

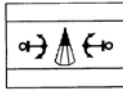
• Multicoque : 170 €par bateau €

TOTAL GENERAL €

Fait à :

Le :

Signature :



LICENCE ET ASSURANCE ATTACHEE

Obligatoire pour participer aux compétitions et aux animations, la licence annuelle FFV ne peut s'obtenir que par l'adhésion à un Club de Voile, le CNAR en l'occurrence, ainsi qu'il est spécifié au recto.

En la prenant, vous êtes, pendant la période de validité de votre licence, assurés **selon un contrat conclu par la FFV** auprès de la compagnie d'Assurance MMA, en cas d'accident résultant de la pratique des disciplines dépendant de la Fédération Française de Voile et notamment :

- dans le cadre de certaines activités dans les Clubs affiliés à la Fédération Française de Voile.
- lors de la prise de votre licence, les garanties automatiques liées à la licence et les possibilités de souscription des garanties complémentaires vous seront envoyées par la FFV, accompagnées de la licence annuelle.
- au cours et à l'occasion de la pratique de la navigation de plaisance à voile y compris lors des compétitions officielles ou amicales.

L'adresse de l'Assureur est la suivante : MMA/MDS Assurance MADER
Immeuble "Le Challenge" - Bd de la République
BP 3004 – 17 030 LA ROCHELLE CEDEX
Tél : 05 46 41 20 22/ Fax 05 46 41 64 80

REÇU FISCAL

Un reçu fiscal vous sera adressé. *Le don ne donne droit à réduction que dans la mesure où les conditions générales prévues à l'article 238 bis du CGI sont remplies*

PARKING BATEAU

Afin d'offrir une facilité d'utilisation de la Base Nautique, en particulier de sa cale de mise à l'eau, le Cercle Nautique d'Ars en Ré autorise ses membres à laisser stationner sur le parking de la base leurs dériveurs légers et multicoques de sport dans les termes prévus par les conditions d'utilisation de la Convention Parking établies par le Président du CNAR, envoyée à chacun et disponible sur le site du cnar. , en vertu de la présente Convention conclue entre le Président du CNAR et le propriétaire du bateau, ce dernier s'engage à en respecter les conditions.

Réservation Emplacement de parking en 2018

En cas de première demande, complétez la partie ci-dessous sans mettre de n° de place. Une confirmation vous sera envoyée.

Nom du propriétaire :..... **Place N° :**.....

Rappel :

Le stationnement n'est réservé qu'**après** retour de la présente convention **signée et accompagnée du règlement** de l'indemnité. La date limite de réception étant fixée au **31 MARS 2018**. **Passé cette date, les cotisants de l'année précédente ne seront plus prioritaires.** Pour un bon fonctionnement du Cercle, les propriétaires sont invités à régulariser leur occupation sans attendre leur arrivée à Ars.

La présente convention pourra être révoquée sur simple avis.

OBLIGATOIRE :

Compagnie d'Assurance :

N° de police :

Date d'expiration :

**Le Président du
CNAR**

Fait à :

Le :

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé" *

Le propriétaire :

En signant la présente Convention, le membre reconnaît avoir pris connaissance des Conditions d'utilisation du Parking, disponibles également sur le site internet www.cnar.fr.